



Ville de LORRAINE

VILLE DE LORRAINE

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Travaux extérieurs de branchements des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et travaux intérieurs de modifications aux branchements des services sur les avenues de Morhange et de Montsec, ainsi que sur la rue d'Échenay à Lorraine

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant la mention du projet ci-haut mentionné et adressées à la Ville de Lorraine à l'attention des Services juridiques et du greffe, 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, seront reçues jusqu'à 11h00, le mardi 11 novembre 2014, pour les travaux extérieurs de branchements des services d'aqueduc et d'égout sanitaire et travaux intérieurs de modifications aux branchements des services sur les avenues de Morhange et de Montsec, ainsi que sur la rue d'Échenay à Lorraine. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à 11h05 ou dès que possible après 11h05 à l'Hôtel de Ville, 33 boulevard De Gaulle, Ville de Lorraine.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires spécialement préparés à cette fin. Ainsi, les formulaires de soumission et autres documents nécessaires à la préparation de la soumission sont disponibles sur le site internet du *Système électronique d'appels d'offres (SÉAO)* à www.seao.ca ou par téléphone au 1 866 669-7326, moyennant les tarifs en vigueur du SÉAO.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou une caisse populaire, payable à la Ville de Lorraine, ou d'un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance détenant un permis pour opérer en assurance de garantie et faisant partie de la liste publiée par l'Autorité des marchés financiers, égal à 10% du montant de la soumission et payable à la Ville de Lorraine.

Au surplus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers garantissant qu'un cautionnement d'exécution des travaux d'une valeur représentant 50% du montant total de la soumission acceptée, ainsi qu'un cautionnement pour gages, matériaux et services d'une valeur égale à 50% du montant total de la soumission acceptée, seront émis en faveur de la Ville de Lorraine, et ce, pour toute la durée du contrat.

La Ville de Lorraine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ce, sans encourir d'obligation ou de frais d'aucune sorte envers le(s) soumissionnaire(s).

Donnée à Ville de Lorraine, le 30 octobre 2014.

Me Sylvie Trahan, avocate OMA
Directrice des Services juridiques et greffière